PLACES PAVES PERMEABLES

MISE EN ŒUVRE TECHNIQUE

La sous-fondation et la fondation sont identiques au système ECOMINERAL.

Le lit de pose d'une épaisseur de 3cm doit être correctement réglé et composé d'un concassé de 4/6 maximum.

Les dalles ECORASTER BLOXX sont alors assemblées entre elles grâce au système breveté de tenons mortaises.

Remplir les alvéoles vides par les différents pavés de couleurs afin de délimiter vos places de parking ou former un motif.

Passer une plaque vibrante afin de stabiliser le tout.

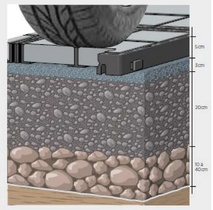

NOUES DRAINANTES

MISE EN ŒUVRE TECHNIQUE

Décaisser le sol sur 100cm, puis contrôler la perméabilité du sol. Un drain de sécurité est recommandé pour un coefficient inférieur à 10⁻⁶m/s.

Poser ensuite un géotextile qui permettra d'envelopper le concassé. Ce concassé de béton (40/80) mis en œuvre sur une hauteur de 90cm assurera le drainage.

Niveler la fondation par une couche de réglage de 3cm de sable 3/6.

Mettre en place le lit de pose de 3cm en ECOVEGETAL MOUSSES.

Poser les ECORASTER 550 et passer la plaque vibrante. Remplir les dalles et les ensemencer.

Arroser en fin de chantier: 5 à 10 L/m².

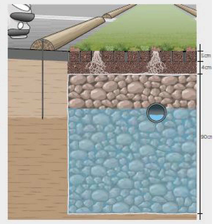

LEGENDE

- TERRAIN 20902m² parcelles : 3 (en partie), 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11
- ESPACE VERTS = 6675m²
- PLACES PERMEABLES = 2450m²
- TOTAL = 9090m² soit 43.6% du tennement
- MAIL PIETONS - TROTTOIRS = 240m²
- CHEMINEMENT PIETONNIER TRACAGE

ARBRES EXISTANTS CONSERVES
- Nbre : 35

ARBRES A PLANTER :
- TILLEUL A PLANTER Nbre : 30
- ERABLE A PLANTER Nbre : 12
- RANGEE DE NOYERS (SUIVANT OAP) Nbre : 29
- HAIE CHAMPETRE (SUIVANT OAP)
- PLANTES SUBAQUATIQUE (NOUE/BASSIN)
- MASSIF ARBUSTIFS

PLANTATION TYPE ERABLE

PLANTATION TYPE TILLEUL

RANGEE DE NOYERS

CALCUL STATIONNEMENT LOI ALUR :
- VOIRIE IMPERMEABILISEE VL = 2960m²
- STATIONNEMENT IMPERMEABILISEE VL = 180m²
- STATIONNEMENT PERMEABLE VL = 2300m² avec déduction à 50% = 1150.00m²
- STATIONNEMENT VEHICULES ELECTRIQUE = 150.00m² avec déduction à 100% = 0m²

EMPRISE AU SOL DE L'AIRE DE STATIONNEMENT LEGALE
= 4290.00m²/5722m² (S. DE PLANCHER) = 0.7479% > CONFORME (< à 0.75%)

TABLEAU DES SURFACES	
SURFACE TERRAIN :	**20902m²**
EMPRISE AU SOL SUPER U :	5780m²
EMPRISE AU SOL OMBRIERES PHOTOVOLTAIQUE	1880m²
EMPRISE AU SOL STATION CARBURANT	100m²
SURFACE DE VENTE SUPER U :	2490m²
SURFACE DE PLANCHER SUPER U :	5722m²
ESPACES VERTS :	6675m²
ESPACE PERMEABLE MINERAL	2450m²

TABLEAU DES PARKINGS	
DESIGNATION	NOMBRES
PARKING CLIENT EXTERIEUR	202 PLACES
DONT 5 PLACES PMR	
5 PLACES FAMILLES	
12 PLACES ELECTRIQUES (soit 6 bornes)	
3 PLACES DRIVE	
10 PLACES U LOCATION	
205 PLACES PERMEABLES	
PARKING PERSONNEL	17 PLACES
TOTAL	219 PLACES
PARKING CLIENT 2 ROUES DONT 5 EMPLACEMENTS POUR LA RECHARGE DES VELOS ELECTRIQUE	10 PLACES

TABLEAU DES SURFACES DRIVE	
NOMBRES DE PISTES :	3 PLACES
SURFACES DES PISTES :	130m²
SURFACE LOCAUX DRIVE	85m²

TRANSFERT D'UN SUPERMARCHE

SUPER U

Rue de L'Europe
38470 VINAY

MAITRE D'OUVRAGE :
SCI MARGO IMMOBILIER
2 chemin de la Pierre
38590 ST ETIENNE ST GEOIRS
SUPER U

MAITRE D'OEUVRE :
Aqciom
859 ROUTE DE LA CAPPE - 42 800 GENILAC
TEL 04 77 23 04 46
contact@aqciom.fr
SASU AU CAPITAL DE 1 000 EUROS
SIRET : 523 177 798 00031 - RCS SAINT ETIENNE

ARCHITECTE :
ATELIER MEGARON
3 rue des Ateliers
33800 BORDEAUX
atelier megaron

PROJET
PLAN DE MASSE

PHASE APS ☐ APD ☐ ADMIN ■ DCE ☐ DET/VISA ☐ DOE ☐

DESSINE	VERIFIE	INDICE	DATE	MODIFICATIONS

Controle Tech. :

Coordination CSPS

Coordination SSI :

ECHELLE	PLAN N°	INDICE	REF/BORDEREAU
ECH:1/500	11		PC2

Ref. Dossier : 2019.059

Date Creation : 03.10.2023

Conformément aux articles L-111.1 et L-122.4 du code de la propriété intellectuelle, ce document est la propriété de AQCIOM et ne peut être reproduit sans son autorisation
Ce plan de principe ne peut servir de plan d'éxecution.